

**ARBITRAGE EN VERTU
DU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DE GARANTIE DES BÂTIMENTS
RÉSIDENTIELS NEUFS**

ENTRE : **Josée Raymond et Richard Marleau**, les Bénéficiaires
demandeurs,

ET : **La Garantie des maisons neuves de l'APCHQ**, l'Administrateur de la garantie,
défenderesse, (ci-après La Garantie)

Les Habitations Sylvain Ménard inc., l'Entrepreneur
défenderesse.

COMPARAISSENT

pour les demandeurs, les Bénéficiaires:

Josée Raymond et Richard Marleau

pour la défenderesse, La Garantie:

Jocelyn Dubuc,

Me François Laplante, procureur

pour la défenderesse, l'Entrepreneur :

Sylvain Aumais représentant de Les Habitations Sylvain Ménard inc.

Me Serge Crochetière, procureur

ARBITRE :

Henri P. Labelle

DATE DE L'AUDIENCE :

6 mars 2007

LIEU DE L'AUDIENCE :

Résidence des Bénéficiaires, 1371 rue du Sous-Bois, Saint-Lazare, PQ

DATE DE LA SENTENCE ARBITRALE

5 avril 2007